

Rencontre Partenaires

19 janvier 2024

Foyer Jeunes travailleurs

Programme

Introduction

4

Mon compte partenaire – Service AFAS

5

Les nouveautés pour les déclarations

13

Quelques rappels

23

Le calendrier et nos prochains RDV

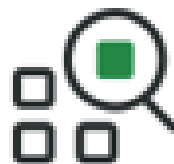
30

Depuis quelques années, la branche Famille met à disposition un nouveau service dédié aux partenaires de l'action sociale collective afin de faciliter les déclarations de données nécessaires au calcul de leurs subventions.

À partir de 2024, en tant que gestionnaire d'une Résidence Habitat Jeunes (Foyer de Jeunes Travailleurs), vous déclarerez vos données d'activités et vos données financières à la CAF de façon dématérialisée et sécurisée, pour bénéficier de la Prestation de service FJT, en utilisant le service Aides financières d'action sociale (AFAS).



Service AFAS



AIDE FINANCIÈRE D'ACTION
SOCIALE

L'extranet « Mon Compte Partenaire »

L'espace du Caf.fr « Mon Compte Partenaire (Mcp) » a pour objectif d'inscrire la totalité des services en ligne à destination des partenaires, dans une logique de bouquet de service, qui seront accessibles par un unique vecteur.

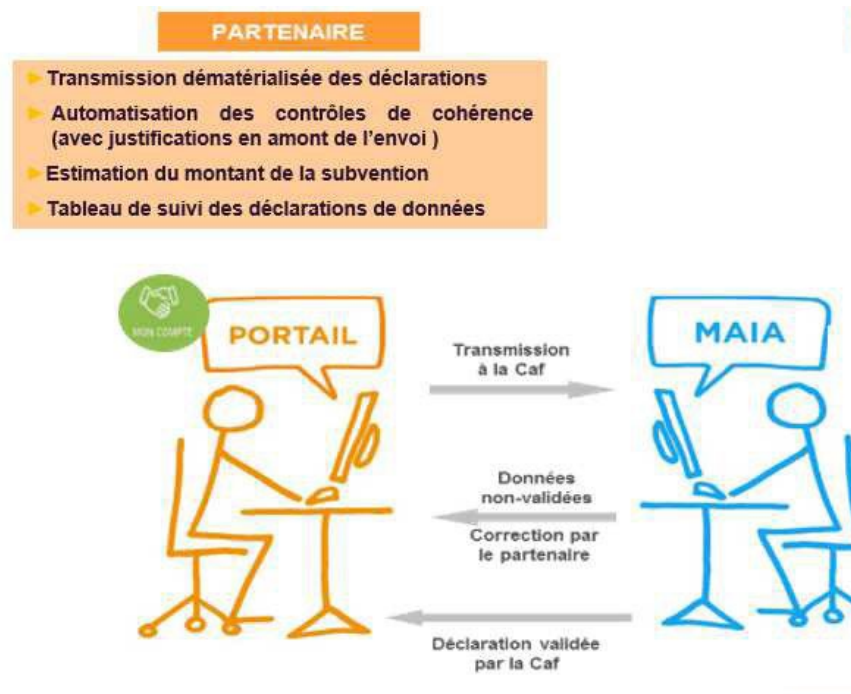
La mise en place de cet Espace Partenaires répond à des enjeux stratégiques institutionnels :

- ✓ Renforcer le positionnement de la Branche dans la mise à disposition de données auprès des partenaires ;
- ✓ Fournir des informations fiables aux partenaires dans de bonnes conditions d'ergonomie et de cinématique ;
- ✓ Sécuriser la gestion des accès attribués aux partenaires.



Le service Afas, qu'est-ce que c'est ?

Service AFAS : Aides Financières d'Action Sociale
C'est le service proposé dans MCP (accès web) dédié aux partenaires d'action sociale



Ce service offre aux partenaires de l'action sociale la possibilité de :

- ✓ **Effectuer leur déclaration de données en ligne** pour bénéficier d'une aide de la Caf ;
- ✓ **Consulter** l'avancement du traitement de leur déclaration ;
- ✓ Visualiser immédiatement une **estimation du montant de l'aide**.

Les bénéfices du Système d'information (SI) de l'action sociale de la branche Famille

- Une nouvelle structuration des services dans le SI



Mise en place d'une définition nationale d'enregistrement des Foyers jeunes travailleurs dans le SI

La Ps Fjt est traitée de la même façon par toutes les Caf

- Des données demandées au partenaire homogénéisée



Homogénéisation du nombre de données demandées par les Caf

Les données recueillies permettent de verser la prestation de service

- Une simplification des échanges avec le partenaire



Le service Afas remplace les utilitaires Excel et autres outils de recueil des données utilisés jusqu'à présent par les Caf

Un système d'information simple et évolutif permettant une gestion optimale des financements

Rappel sur les acteurs de Mon Compte Partenaire



Président ou Maire
Responsable legal

- **signe la convention Mon Compte Partenaire.**
- **déclare 1 ou 2 administrateurs**



- crée les utilisateurs (1 adresse mail individuelle professionnelle)
- affecte les utilisateurs au groupe AFAS déclarer
- détermine les responsables d'habilitation en les affectant au groupe AFAS Habilité
- **Clôture les accès qui n'ont plus lieu d'être.**

ADMINISTRATEUR



RESPONSABLE DES
HABILITATIONS

affecte les rôles aux utilisateurs AFAS pour chaque équipement/service conventionné avec la Caf



2 FOURNISSEURS DE
DONNÉES
D'ACTIVITÉ



2 FOURNISSEURS DE
DONNÉES
FINANCIERES



1 APPROBATEUR

Les bonnes pratiques

Votre centre social déclare déjà via AFAS, des données d'activité et financières pour des équipements / service tels que des Eaje, Alsh, Rpe, Laep ou des Structure jeunesse



- Vérifiez que les habilitations Mon Compte Partenaire des administrateurs et des utilisateurs sont conformes à votre organisation



AIDE FINANCIÈRE D'ACTION
SOCIALE

- Assurez-vous que les correspondants AFAS (FDA - FDF - Approbateur) sont bien paramétrés pour ce nouvel équipement FJT

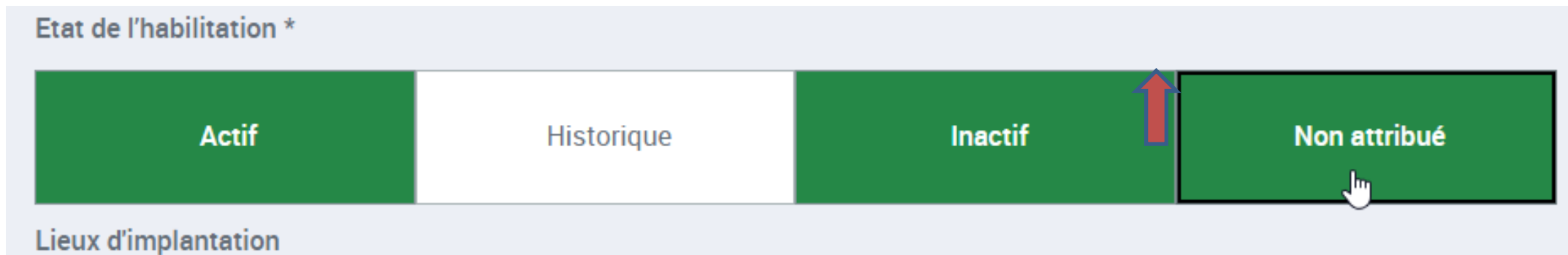
Quelques outils pour débloquer les problématiques régulièrement rencontrées

❑ Changement d'administrateur ou changement d'adresse mail de l'administrateur

Envoyer à l'adresse moncomptepartenaire@caf17.caf.fr l'annexe 3 de la convention d'accès à mon compte partenaire (Prochainement disponible dans les pages locales du www.caf.fr)

❑ Le nouveau service ne s'affiche pas dans AFAS

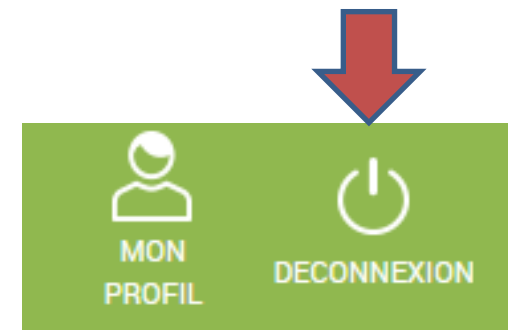
Sélectionner « non attribué » au niveau de l'état de l'habilitation



❑ Déconnexion au site mon compte partenaire

Ne pas fermer avec la croix en haut de l'écran à droite.

Vous devez vous déconnecter à chaque fois que vous quittez Mon Compte Partenaire par le menu de déconnexion.



❑ Un correspondant Afas n'a plus accès aux déclarations

L'administrateur retire le correspondant du groupe « AFAS-déclarer » et le réaffecte au groupe

Pour vous accompagner dans la prise en main, sont disponibles sur les pages nationales du www.caf.fr

[Afas | Bienvenue sur Caf.fr](http://www.caf.fr)



❑ Des tutoriels vidéo pour accompagner la prise en main



Mon Compte Partenaire
Service Aides Financières d'Action Sociale

Administrer des profils aux utilisateurs
du service AFAS



Mon Compte Partenaire
Service Aides Financières d'Action Sociale

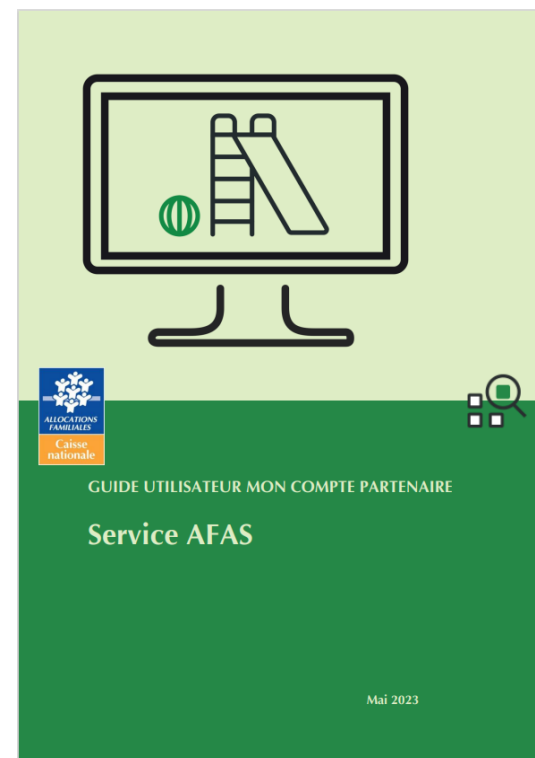
Être habilité à Mon Compte Partenaire
et au service AFAS



Mon Compte Partenaire
Service Aides Financières d'Action Sociale

Déclarer ses données

❑ Des guides utilisateurs



- Les données d'activité
- Les données financières
- La transmission de la déclaration de données

Les données demandées aux FJT via Afas

A partir de la déclaration de données prévisionnelles 2024, vous transmettez exclusivement vos données directement en ligne dans le service Afas, pour bénéficier de la Ps FJT

Dans le service Afas, les principales données demandées aux partenaires sur les FJT sont :

- 1. Données financières** : budget prévisionnel et compte de résultat.
- 2. Données d'activité** : Nombre de mois d'ouverture, Nombre de places ouvertes, Nombre de places conventionnées avec un tiers (Ase, Pjj, etc), Nombre d'ETP exerçant une fonction de direction.
- 3. D'autres données** sont demandées une fois par an, au moment de la déclaration de donnée réelle pour :
 - Réaliser un état des lieux annuel et suivre l'évolution de l'activité des Foyers jeunes travailleurs ;
 - Ajuster, au plus près des besoins, les politiques mises en œuvre par la branche Famille.

Ces données sont listées dans la plaquette

Les données d'activité

DONNÉES D'ACTIVITÉ Dernière saisie le 29/06/2023 à 08:54 par Aurelia CHOUGNY

Informations agrément / accord de financement

Date de début	01/01/2024
Nombre de places	100,00

Les informations indiquées ci-dessus sont celles de l'agrément connu pour la période concernée. Si elles ne sont pas à jour veuillez contacter votre Caf.

Foyer Jeunes Travailleurs

Nombre de mois d'ouverture ?	12
Nombre de places ouvertes ?	90
Nombre de places conventionnées avec un tiers (ASE, P.JJ, etc.) ?	20
Nombre de places conventionnées avec un tiers excédentaires	6,50
Nombre de places retenues	83,50
Nombre d'ETP exerçant une fonction de direction ?	1,00

Quitter Renvoyer pour modification Enregistrer Continuer

- Nouveauté : à l'instar de toutes les PS avec un agrément, le dernier connu par la caf pour l'exercice considéré, s'affiche dans le formulaire de saisie des données d'activité (soit celui applicable pour l'exercice considéré dont la date d'effet est la plus récente au moment de l'appel de la déclaration de données)
- Quatre données d'activité obligatoires au prévisionnel
- Deux données sont calculées : le nombre de places conventionnées avec un tiers excédentaires et le nombre de places retenues
- Elles sont nécessaires aux calculs de la subvention.

Les données d'activité

Pour bien s'entendre sur les termes

(extrait de la plaquette de communication adressée fin 2023)

- > **Nombre de mois d'ouverture** : tout mois débuté (au moins un jour d'ouverture) doit être déclaré.
- > **Nombre de places ouvertes** : il s'agit du nombre total de places pour les publics FJT, déclaré par le partenaire, y compris les places attribuées à des publics dans le cadre d'une convention avec un tiers.
- > **Nombre de places conventionnées avec un tiers (Ase, PJJ, etc.)** : il s'agit du nombre de places attribuées dans le cadre d'une convention avec un tiers donnant lieu à la réservation de places et à la prise en charge de la fonction socio-éducative. [Ex : les services de l'aide sociale à l'enfance du Département (Ase) ou de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)]. Les places Alt (Allocation logement temporaire) ne sont pas à déclarer dans les places conventionnées avec un tiers.
- > **Nombre d'ETP exerçant une fonction de direction / une fonction socio-éducative / une fonction d'appui à la fonction socio-éducative** : vous devez saisir le nombre d'ETP cumulé en tenant compte des volumes d'intervention réels (temps plein, mi-temps, 80 %, etc.) et de la durée d'activité effective de chaque ETP (recrutement ou départ en cours d'année, maladie, etc.)

Exemple 1 : si 3 ETP interviennent, 1 à plein temps, 1 à mi-temps et le dernier à 80 %, alors le nombre d'ETP à déclarer sera de 2,3 ETP ($1+0,5+0,8$).

Exemple 2 : si 1 ETP intervient à 80 % pendant 6 mois au sein d'un équipement/service ouvert pendant 12 mois, alors le nombre d'ETP à déclarer sera de 0,4 ETP ($0,8 \times (6/12)$).

Les données financières

Saisie d'un formulaire des données financières standard avec les 3 données dédiées aux charges de personnel recueillies de manière plus détaillée (par catégorie professionnelle) :

Compte 62

Compte 63A

Compte 64

- Personnel socio-éducatif qualifié
- Personnel d'appui à la fonction socio-éducative
- Personnel de Direction
- Autres

A noter

Etant donnée qu'elles participent aux calculs du droit, toutes les charges financières détaillées par catégorie professionnelle sont obligatoires (elles acceptent la valeur « 0 »).

Les données financières

Comptes 62

62A4 Autres services extérieurs : personnel socio-éducatif qualifié	<input type="text"/>	€
62B4 Autres services extérieurs : personnel d'appui à la fonction socio-éducative	<input type="text"/>	€
62C4 Autres services extérieurs : personnel de direction	<input type="text"/>	€
62D4 Autres services extérieurs : hors charges de services extérieurs déclarées pour les trois catégories de personnels (socio-éducatif qualifié, appui à la fonction socio-éducative, direction)	<input type="text"/>	€

Comptes 63

63AA4 Impôts et taxes liés aux frais de personnel socio-éducatif qualifié	<input type="text"/>	?	€
63AB4 Impôts et taxes liés aux frais de personnel d'appui à la fonction socio-éducative	<input type="text"/>	?	€
63AC4 Impôts et taxes liés aux frais de personnel de direction	<input type="text"/>	?	€
63AD4 Impôts et taxes : autres frais de personnel	<input type="text"/>	?	€
63B Autres impôts et taxes		?	0,00 €

Comptes 64

64A4 Frais de personnel : personnel socio-éducatif qualifié	<input type="text"/>	?	€
64B4 Frais de personnel : personnel d'appui à la fonction éducative	<input type="text"/>	?	€
64C4 Frais de personnel : personnel de direction	<input type="text"/>	?	€
64D4 Frais de personnel : autre frais de personnel	<input type="text"/>	?	€

Contrôle de cohérence et alertes



APPROBATEUR

- 1 Données d'activité
- 2 Données financières
- 3 Contrôles**
- 4 Finalisation

CONTRÔLES Dernière saisie le 01/06/2023 à 14:34 par Aurelia CHOUGNY

Certains contrôles opérés sur vos données nécessitent une justification. Veuillez les saisir dans les zones de texte ci-dessous.

● Contrôle des Données financières

0 contrôle à justifier - 1 alerte

A1 - Déséquilibre budgétaire
Le budget présente un déséquilibre (soit un total charges de 30 000 euros et un total produits de 45 000 euros).

● Contrôle des Données d'activité

1 contrôle à justifier - 0 alerte

C14 - Nombres de places déclarées (Foyer Jeunes Travailleurs)
Le nombre de places ouvertes déclarées (90) est différent du dernier nombre de places agréées par votre caf (100).

Action requise
Identifier les causes explicatives. Cette différence est-elle conjoncturelle (uniquement liée à cet exercice) ou structurelle ? Le nombre de places agréées par votre caf est-il à jour au regard du dernier projet que vous avez présenté ?

Explications
Saisissez votre justification

Alerte A1 sur le déséquilibre budgétaire

Contrôle C14 sur le nombre de places déclarées
À justifier si le nombre de places déclarées ne correspond pas au dernier nombre de places agréées connu

Contrôle de cohérence et alertes



APPROBATEUR

- Le montant du droit estimé par le système est à inscrire dans le compte 70623
Si vous déclarez un montant différent, précisez votre calcul en commentaire
- Dans la synthèse, le partenaire retrouve toutes les données qui sont utilisées dans le calcul de la subvention.

1 Données d'activité 2 Données financières 3 Contrôles 4 Finalisation SBE - FJT - CC
Déclaration Prévisionnelle 2024
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SYNTHÈSE ET TRANSMISSION

Montant de l'estimation

Le montant de la subvention pour l'année 2024 sur la base des informations que vous avez saisies est estimé à : **67 500,00 €***

Synthèse de vos données

	Prévisionnelle 2024
Nombre de mois d'ouverture	12.00
Nombre de places agréées	100.00
Nombre de places ouvertes	100.00
Nombre de places conventionnées avec un tiers excédentaires	10.00
Nombre de places retenues	90.00
Nombre d'ETP dédiés aux fonctions de direction	2.00
Montant de la subvention PSO	67500.00 *

*Cette estimation ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention. Elle ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement et ne peut être présentée à un organisme afin de bénéficier d'avantages.

Commentaire libre

Si vous souhaitez indiquer un renseignement complémentaire sur votre déclaration avant de la transmettre à la Caf, cette zone de commentaire est prévue à cette effet. Elle est libre et facultative.

Saisissez votre justification

23

Quelques
rappels

Les outils mis à votre disposition sur les pages locales du www.caf.fr



[Lien vers les pages locales du caf.fr](#)

Plaquettes de communication de la Cnaf

Présentation des RDV partenaires

Les barèmes PS 2023 et 2024

Les utilitaires de calcul de la PS et bonus pour EAJE et ALSH

Les utilitaires de suivi de l'activité pour les EAJE et ALSH

Le calendrier perpétuel des déclarations de données

Nouveauté

Le rapport d'activité

La télédéclaration dans le service AFAS n'a pas d'impact sur la fourniture

➤ du bilan du projet N-1

Ce document reste nécessaire pour obtenir le paiement du solde de la prestation de service, conformément à l'articles 5.3 de la convention d'objectif et de financement.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas utile d'attendre sa validation en Assemblée Générale pour nous le transmettre.

Les fiches fonction

Pour la déclaration **réelle 2023**, via le fichier Excel, les fiches Fonction sont à nous envoyer :

- SEULEMENT pour les nouveaux professionnels arrivés en cours d'année 2023,
- En même temps que le formulaire Excel

Quelques principes d'auto-contrôle

Vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie

Les charges et recettes Sont celles de l'année d'exercice
Et non celles perçues Sur l'année civile

Les charges supplétives Doivent être équilibrées

Cpte 86 charges = cpte 87 produits

Vous devez être en présence D'une convention Partenariale

Cpte 70623

Inscrire le montant du droit estimé par le système.

Si différent, préciser votre calcul en commentaire

Quelques principes d'auto-contrôle

Données activité

Vous devez prévenir la Caf de tout remplacement de personnel socio-éducatif* et fournir les pièces justificatives conventionnelles correspondantes (diplôme,...)

** Temporaire ou définitif*

Contrôles de cohérence

Analyser les variations de chaque élément de calcul de la Prestation de service



Contrôles de cohérence

Le commentaire de justification doit être cohérent, suffisant et chiffré

Contrôles de cohérence

L'interaction entre les acteurs est importante pour apporter les justifications aux variations et des explications complémentaires

Une déclaration bien complétée permet de :

- Traiter les déclarations le plus rapidement possible
- Avoir des prévisions budgétaires fiables
- Limiter les remboursements de trop perçu
- Être sûr d'avoir le bon financement
- Éviter les allers-retours des déclarations

Ce n'est pas parce que vous n'avez pas de contrôle à justifier que la Caf ne vous demandera pas des éléments complémentaires.

N'hésitez pas à utiliser les zones « *Commentaires* »

Calendrier 2024

Période de transmission	Action des gestionnaires de structure	Résultat
De janvier à mars Date limite conventionnelle 31 mars N	Fourniture des données prévisionnelles N : activité – financières et justifications des contrôles de cohérence	Enregistrement des données prévisionnelles et calcul du prix de revient permettant de : ✓ déterminer le montant de la PS prévisionnelle ✓ obtenir une avance de PS de l'année en cours.
De janvier à mars Date limite conventionnelle 31 mars N	Fourniture des données réelles N -1 : activité – financières et justifications des contrôles de cohérence	Enregistrement des données réelles et calcul du prix de revient permettant de : ✓ déterminer le montant de la PS définitive ✓ obtenir le reliquat éventuel du droit N-1

Si vous avez une question la
Caf vous répond !



Pourquoi n'ai-je pas reçu l'appel de la déclaration prévisionnelle 2024 ?



1. La Convention précédente est arrivée à échéance au 31/12/2023 et vous n'avez pas reçu la nouvelle. Dans ce cas, assurez-vous de nous avoir adressé toutes les pièces justificatives nécessaires au renouvellement de la convention.
2. Vérifiez que tous les rôles de correspondants AFAS soient renseignés.



J'ai un problème et je ne serai pas dans les temps pour transmettre ma déclaration ?



1. La date butoire est le 31 mars 2024. Passée cette échéance, le traitement de votre déclaration ne sera plus prioritaire. A partir du 30 juin, vous vous exposez à des pénalités (cf convention).
2. Dans tous les cas, vous devez nous informer de votre problématique et nous indiquer un délai ou une date de transmission de la déclaration pour dérogation.



Comment clôturer un utilisateur Mon
Compte Partenaire ?



1. Dans AFAS-declarer, supprimer l'utilisateur sur les rôles affectés (FDA/FDF/approbateur)
2. Supprimer l'utilisateur de tous les groupes dans lesquels il est affecté.
3. Clôturer son profil en indiquant une date de fin.

Une seule adresse mail pour nous
contacter

aidespartenaires@caf17.caf.fr

Merci de votre attention

A vous de jouer !



ASSOCIATION
FAMILIALES

caf·fr

Partenaires ▼